

Département de Seine et Marne

Commune de

## **JOUY LE CHATEL**

Plan
Local
d'Urbanisme

## PERIMETRE DES SECTEURS RELATIFS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Annexe

8

Arrêté par délibération du conseil municipal en date du :



Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme

11 rue Pargeas 10000 TROYES Tél : 03 25 73 39 10 Fax : 03 25 73 37 53

Le droit de préemption urbain à Jouy-le-Châtel s'applique sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme.